

**CA  
24-02**

**13  
FÉVRIER  
2024**

Présent pour ton futur



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2024

13 février 2024, salle D-335, à 18 h, et par **visioconférence TEAMS**

sous la présidence de Monsieur Raymond Lacroix.

#### PRÉSENCES

<b>Mesdames :</b>	Vicky Boucher (SG) Karine Lemarchand Janice Lemoignan Chantal Otis	Manou Bernard - <b>TEAMS</b> Lucie Duchesneau - <b>TEAMS</b> Marlaine Villeneuve Émilie Séry
<b>Messieurs :</b>	Raymond Lacroix (président) François Dornier (DG) Alexandre Ouellet Philippe De Carufel Mohammed Bahoura	Gino Pelletier Serge Le Guellec (vice-président) Kurt Vignola Frédéric Plourde - <b>TEAMS</b> Hermex S. Fassinou - <b>TEAMS</b>

#### ABSENCES

Gilles Blaquière, Xavier Gravel, Pierre-Luc Michaud

#### PARTICIPENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mélanie Leblanc - **TEAMS**, Marie-Josée Proulx (DSA), Julie Gasse (DFCDI), Ugo Leblanc (DAÉ), Cathy Boulay (DA BIP), Stéphanie Bois (DRM) et Myriam Michaud, secrétaire d'assemblée

#### 24-02.01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET ACCUEIL DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Constatant le quorum, le président, M. Raymond Lacroix, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

- Nouvelle nomination de l'AGEIMQ :  
M. Raymond Lacroix souhaite la bienvenue à M. Hermex Semedeton Fassinou qui succède à Mme Angie Bélanger.

#### 24-02.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Lacroix, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Le sujet 24-02.12 est retiré de l'ordre du jour, celui-ci sera adopté en comité exécutif.

Un sujet est ajouté au point VARIA (stationnements IMQ et presbytère).

Il est PROPOSÉ par Janice Lemoignan, APPUYÉ par Philippe De Carufel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre avec le retrait du sujet 24-02.12 et l'ajout du sujet au point VARIA.

**24-02.03 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 10<sup>E</sup> ET 11<sup>E</sup> ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ANNÉE 2023 (CA23-10\_EXTRA du 7 novembre 2023) et (CA23-11 du 21 novembre 2023) : POUR ADOPTION**

---

M. Lacroix invite les membres à prendre la parole à propos des suivis découlant des procès-verbaux ci-dessus mentionnés.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Karine Lemarchand et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les procès-verbaux avec les correctifs demandés.

**24-02.04 PROCÈS-VERBAUX DES 15<sup>E</sup>, 16<sup>E</sup>, 17<sup>E</sup> ET 18<sup>E</sup> RENCONTRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ANNÉE 2023 (CE23-15\_EXTRA) (CE23-16) (CE23-17) ET (CE23-18\_EXTRA) : POUR DÉPÔT**

---

Les documents sont déposés pour information.

**24-02.05 PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

M. Raymond Lacroix invite les personnes présentes, membres du conseil, à poser leurs questions sur des sujets qui ne figurent pas à l'ordre du jour de la réunion. Il informe les personnes non membres de l'assemblée qu'elles pourront émettre leurs commentaires au fur et à mesure des sujets qui seront présentés.

**24-02.06 SURVOL COLLÉGIAL : POUR INFORMATION**

---

- **Effectifs provisoires des étudiantes et étudiants pour l'année 2024 :**

M. Kurt Vignola explique brièvement la démographie et l'impact sur les effectifs et ajoute qu'il fera la présentation des effectifs réels lors du conseil d'administration en avril.

- **Nouvelles conventions collectives :**

M. François Dornier annonce que les nouvelles conventions collectives seront en préparation au cours des prochaines semaines.

- **Projet de partenariat et appels d'intérêts avec la DFCDI :**

Le Collège se dit heureux de la bonne nouvelle pour l'architecture navale concernant le développement des capsules de formation.

- **Reconnexion et implication avec la Mitis :**

Ouverture des dialogues pour des projets communs. M. François Dornier informe le CA d'une nouvelle initiative dans ce secteur qui s'est avéré positive.

- **Fondations du Collège de Rimouski (Cégep, IMQ et CMÉC) :**

Les fondations recevront des montants pour leur soutien administratif. Un montant de 366 000 \$ a été reçu et sera distribué entre elles.

- **Rencontre des leaders à la Bibliothèque du Cégep de Rimouski :**

La rencontre des leaders aura lieu le jeudi 15 février prochain. Nous profiterons de cette occasion pour présenter notre Collège et actualiser des initiatives.

**24-02.07 SUIVIS STATUTAIRES : POUR INFORMATION**

---

Le document est déposé pour information.

- **Suivi budgétaire – décembre 2023 :**

Marie-Josée Proulx présente le document préalablement déposé et ajoute que la projection du budget révisé sera présentée au prochain conseil d'administration.

- **Calendrier – recensement des événements Collège :**

M. François Dornier présente le calendrier des événements et des activités internes du Collège et indique que celui-ci sera présenté au conseil d'administration au fur et à mesure que les événements s'ajouteront.

## **24-02.08 ADOPTION DU CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS EN VUE DE LA SÉLECTION POUR LE POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE OU DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION : POUR ADOPTION**

---

Mme Vicky Boucher, secrétaire générale, présente les sujets.

Le directeur général, monsieur François Dornier, prendra sa retraite en juillet 2024.

Le Règlement général relatif à la sélection, la désignation et le renouvellement de mandat de la directrice ou du directeur général et de la directrice ou du directeur des études ou des services éducatifs (Règlement D-01 du cahier de gestion) prévoit la procédure à respecter dans de telles circonstances :

Le conseil d'administration doit procéder à une nomination au poste de directrice ou de directeur général et de directrice ou de directeur des études lorsque l'un ou l'autre de ces postes est vacant.

2.2 Le poste de directrice ou de directeur général ou de directrice ou de directeur des études est vacant lorsque :

2.2.1 Le titulaire décède ou remet sa démission et que celle-ci est acceptée par le conseil d'administration du Collège ;

2.2.2 Le mandat du titulaire n'est pas renouvelé par le conseil d'administration du Collège ;

2.2.3 Le titulaire est congédié par le conseil d'administration du Collège ;

2.3 Lorsqu'il y a une vacance, le conseil d'administration du Collège met en place le processus de nomination d'un titulaire, et ce, selon les dispositions prévues au présent règlement.

Lorsque cette vacance se produit avant la date d'expiration du mandat d'un titulaire, elle n'a pas pour effet de détruire les obligations contractuelles des parties, à moins qu'il ne s'agisse d'un congédiement « pour cause » ou entente entre les parties ;

2.4 Dès qu'il décide de procéder à la nomination d'une directrice ou d'un directeur général ou d'une directrice ou d'un directeur des études, le conseil d'administration doit, en respectant chronologiquement l'ordre qui suit :

2.4.1 Établir un calendrier couvrant toutes les étapes de cette opération ;

2.4.2 Porter le fait à la connaissance du personnel du Collège en indiquant la date d'ouverture du concours public ;

2.4.3 Établir les conditions d'éligibilité et les critères de sélection et les soumettre à la consultation de la commission des études, ainsi qu'à celles des membres du personnel du Collège de qui le conseil d'administration désire recevoir un avis

2.4.4 Former un comité de sélection ;

2.4.4.1 Pour la sélection à la Direction générale, le comité de sélection est composé de la présidente ou du président (responsable du comité), de la vice-présidente ou du vice-président, la Direction des ressources humaines (responsable du processus) et de (3) trois membres nommés par le conseil d'administration.

**CONSIDÉRANT** que le Règlement général relatif à la sélection, la désignation et le renouvellement de mandat de la directrice ou du directeur général et de la directrice ou du directeur des études ou des services éducatifs (Règlement 05-01.16) prévoit l'obligation pour le conseil d'administration d'établir un calendrier des événements devant mener à la sélection d'une nouvelle directrice générale ou d'un nouveau directeur général ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration doit constituer un comité de sélection ;

Il est recommandé d'adopter le calendrier des événements joint à la présente résolution et de former le comité de sélection comme le prévoit le point 2.4.4.1 du Règlement D-01.

Le comité de sélection est constitué de :

- M. Raymond Lacroix, président
- M. Serge Le Guellec, vice-président
- Mme Vicky Boucher, directrice de la DRH et secrétaire générale

Trois (3) membres sont nommés par le conseil d'administration :

- Kurt Vignola
- Janice Lemoignan
- Manou Bernard

Il est PROPOSÉ par Serge Le Guellec, APPUYÉ par Gino Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le calendrier des événements joint à la présente résolution.

Il est PROPOSÉ par Lucie Duchesneau, APPUYÉ par Mohammed Bahoura et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la formation du comité de sélection.

#### **24-02.09      MODIFICATIONS À LA POLITIQUE DE CIVILITÉ (CATÉGORIE D-17) : POUR ADOPTION**

---

Mme Vicky Boucher, secrétaire générale, présente le sujet.

Depuis 2016, lors de la dernière mise à jour importante de la Politique de civilité, à la suite des consultations réalisées auprès de la communauté collégiale en 2019-2020 et de la pandémie, le comité de civilité ainsi que la direction, ont convenu de revoir certains contenus de la politique afin qu'elle reflète davantage ce qui est vécu au quotidien par le personnel et par la communauté étudiante. Des documents explicatifs axés notamment sur les bonnes pratiques viennent clarifier les attentes du Collège en matière de civilité.

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées auprès de la communauté collégiale en 2019-2020 ;

**CONSIDÉRANT** que la Politique de civilité avait besoin d'être actualisée pour refléter davantage le vécu quotidien de la communauté collégiale ;

**CONSIDÉRANT** que les noms et les coordonnées de certaines ressources d'aide internes et externes ont changé ;

**CONSIDÉRANT** les corrections suggérées à la Politique de civilité par les membres du conseil d'administration en octobre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** la révision effectuée par le comité des ressources humaines et d'éthique du conseil d'administration le 24 janvier 2024 ;

**CONSIDÉRANT** l'engagement du Collège de procurer un milieu de vie qui assure le respect de la dignité, de la quiétude, de la sécurité, de l'intégrité physique et psychologique des personnes qui y travaillent, qui y étudient ou qui le fréquentent ;

Il est recommandé d'adopter les modifications proposées telles que présentées.

Il est PROPOSÉ par Philippe De Carufel, APPUYÉ par Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les modifications proposées telles que présentées.

## **24-02.10            MODIFICATIONS À LA POLITIQUE DES CADRES (CATÉGORIE D-04) : POUR ADOPTION**

---

Mme Vicky Boucher, secrétaire générale, présente le sujet.

En mai 2023, le Ministère transmettait aux collèges le nouveau Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des CÉGEPs. La dernière mise à jour de la Politique locale de gestion concernant le personnel cadre a eu lieu en 2021 (CA 21-08.24). La Direction générale, l'association locale et la Direction des ressources humaines ont revu le contenu de la politique afin de s'arrimer avec le nouveau règlement. Le comité de ressources humaines et d'éthique a également validé la nouvelle version.

**CONSIDÉRANT** le nouveau Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des CÉGEPs ;

**CONSIDÉRANT** que la Politique locale de gestion concernant le personnel cadre devait être actualisée ;

**CONSIDÉRANT** les consultations réalisées auprès des parties prenantes ;

**CONSIDÉRANT** la consultation au comité des ressources humaines et d'éthique le 24 janvier 2024 ;

Il est recommandé d'adopter les modifications proposées telles que présentées.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Marlaine Villeneuve et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les modifications proposées telles que présentées.

## **24-02.11            DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES POUR LES EFFETS BANCAIRES RELATIVEMENT AU PROGRAMME DE CARTE D'ACHAT MASTERCARD DE LA BANQUE NATIONALE DU CANADA : POUR ADOPTION**

---

Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la DSA, présente le sujet.

Le 8 novembre 2016, cinq (5) représentants ont été désignés par le Collège de Rimouski afin de signer la documentation relative à la gestion des comptes de la Banque Nationale du Canada pour les effets bancaires relativement au programme de carte d'achat Mastercard. Depuis, plusieurs de ces représentants ont quitté le Collège vers la retraite. Dans le but de régulariser la situation, le Collège de Rimouski doit désigner de nouvelles personnes qui seront autorisées à signer les documents administratifs nécessaires à la bonne gestion des opérations financières.

Le Collège de Rimouski désire nommer les personnes suivantes à titre de signataires :

- François Dornier, directeur général ;
- Kurt Vignola, directeur des études ;
- Marie-Josée Proulx, directrice des services administratifs ;
- Isabelle Gasse, agente de gestion financière.

**CONSIDÉRANT** que quatre (4) des représentants nommés en 2016 ont quitté l'organisation ;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) signataires doivent signer en tout temps la documentation exigée par l'institution financière ;

Il est recommandé d'autoriser le Collège de Rimouski à désigner les personnes nommées à titre de signataires pour les effets bancaires relativement au programme de carte d'achat Mastercard de la Banque Nationale du Canada.

Il est PROPOSÉ par Chantal Otis, APPUYÉ par Gino Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le Collège de Rimouski à désigner les personnes nommées à titre de signataires pour les effets bancaires relativement au programme de carte d'achat Mastercard de la Banque Nationale du Canada.

---

**24-02.12      RÉSIDENCES/MODIFICATION DES TARIFS DES CHAMBRES :**

Le sujet est retiré et sera présenté et adopté au comité exécutif CE24-04.

---

**24-02.13      DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PSov4/PROJET D'AGRANDISSEMENT INNOVATION MARITIME (IMAR) : POUR ADOPTION**

M. François Dornier, directeur général, présente le sujet.

Le centre collégial de transfert de technologie (CCTT) Innovation maritime (IMAR) souhaite construire un nouveau bâtiment et acquérir des équipements spécialisés afin de maintenir sa croissance. Dans le cadre de ce projet, une demande d'aide financière est formulée dans le cadre du programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation, volet 4 (PSov4) : Soutien au financement d'infrastructures de recherche et d'innovation. Ce financement est adressé au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Si l'aide financière est accordée, le nouveau bâtiment en question serait construit sur le terrain de l'Institut maritime du Québec (IMQ), lequel appartient au Collège de Rimouski. Selon les règles en lien avec ce financement, afin que le CCTT reste admissible à une potentielle aide financière, le Collège doit être propriétaire du terrain et de l'immeuble. En ce sens, c'est le Collège de Rimouski qui doit déposer la demande d'aide financière pour ce projet.

Une démonstration de capacité financière par IMAR a été élaborée par le CCTT puis discutée en comité de vérification. De plus, une ébauche d'entente détaillant les engagements et obligations des deux (2) parties a été présentée par IMAR au Collège. Cette entente a été vérifiée par le contentieux de la Fédération des cégeps et doit être ajustée avant le début des travaux. Cependant, avant de poursuivre les discussions au sujet de cette entente, le financement doit être attaché.

Bien que le Collège de Rimouski soit le porteur du dossier, aucuns frais durant la construction ni par la suite ne seront assumés par ce dernier. La date limite pour le dépôt des projets dans le cadre de ce programme est le 31 mars 2024.

**CONSIDÉRANT** le besoin exprimé par IMAR de se doter de nouveaux espaces de travail ;

**CONSIDÉRANT** la capacité physique pour le Collège pour cette construction souhaitée ;

**CONSIDÉRANT** le financement disponible couvrant en très grande partie les coûts de ce projet ;

**CONSIDÉRANT** la démonstration par IMAR de sa capacité de supporter financièrement la nouvelle bâtisse ;

**CONSIDÉRANT** l'entente à venir advenant l'octroi du financement par le biais de cet appel à projets ;

Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'appuyer le projet d'agrandissement d'Innovation maritime (IMAR) afin qu'ils puissent procéder à leur demande d'aide financière PSov4.

Il est PROPOSÉ par François Dornier, APPUYÉ par Janice Lemoignan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'appuyer le projet d'Innovation maritime (IMAR) afin qu'ils puissent procéder à leur demande d'aide financière PSov4.

#### **24-02.14 NOMINATIONS À LA COMMISSION DES ÉTUDES : POUR ADOPTION**

---

M. Kurt Vignola, directeur des études, présente le sujet.

Le Règlement relatif à la composition, au mandat et au fonctionnement de la commission des études (Règlement n° 94-01.1, catégorie E-15 du cahier de gestion) détermine la composition de la commission des études de même que la durée des mandats.

La nomination de nouveaux représentants (pour un mandat d'une durée de deux ans ou moins) est requise. Le conseil d'administration doit donc procéder à la nomination des nouveaux représentants.

**CONSIDÉRANT** les postes à pourvoir et les consultations effectuées en vertu de l'article 3 du Règlement relatif à la composition, au mandat et au fonctionnement de la commission des études (Règlement n° 94-01.1, catégorie E-15 du cahier de gestion) ;

Il est recommandé de nommer Monsieur Benoit Collette à titre de responsable de programme préuniversitaire ainsi que Monsieur Jean-François Beaulieu à titre de professionnel du Service de la qualité de l'enseignement et des programmes (développement pédagogique) de la Direction des études pour siéger à la commission des études de l'année scolaire 2023-2024.

Il est PROPOSÉ par Marlaine Villeneuve, APPUYÉ par Karine Lemarchand et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer Monsieur Benoit Collette à titre de responsable de programme préuniversitaire ainsi que Monsieur Jean-François Beaulieu à titre de professionnel du Service de la qualité de l'enseignement et des programmes (développement pédagogique) de la Direction des études pour siéger à la commission des études de l'année scolaire 2023-2024

#### **24-02.15 NOMINATION AU COMITÉ D'ÉTHIQUE À LA RECHERCHE : POUR ADOPTION**

---

Mme Julie Gasse, directrice de la DFCDI, présente le sujet.

Pour répondre aux exigences des organismes subventionnaires en recherche (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, Conseil de recherches en sciences humaines et les Instituts de recherche en santé du Canada) et pour se conformer à l'article 7.1 de la Politique institutionnelle sur l'éthique de la recherche avec des participants humains (catégorie E-21 du cahier de gestion), le Collège se doit de réviser la composition du comité d'éthique à la recherche.

**CONSIDÉRANT** l'obligation de répondre aux exigences des organismes subventionnaires en ce qui concerne la composition du comité d'éthique à la recherche ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réviser la composition du comité d'éthique à la recherche, comme stipulé dans la Politique institutionnelle sur l'éthique de la recherche avec des participants humains (catégorie E-21 du cahier de gestion).

Il est recommandé de nommer Mme Michelle Deschênes, professeure à l'unité départementale des sciences de l'éducation (UQAR), membre provenant de la collectivité, à titre de nouveaux membres du comité d'éthique à la recherche.

Il est PROPOSÉ par Serge Le Guellec, APPUYÉ par Karine Lemarchand et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer Mme Michelle Deschênes, professeure à l'unité départementale des sciences de l'éducation (UQAR), membre provenant de la collectivité, à titre de nouveaux membres du comité d'éthique à la recherche.

**24-02.16      VARIA**

---

- **Stationnements et locaux du presbytère :**  
Possible annonce de la Ville concernant ces emplacements.
- **Démission du président, M. Raymond Lacroix**  
M. Lacroix annonce aux membres que c'était son dernier conseil d'administration. Puisque son mandat arrive à échéance bientôt, M. Lacroix informe les administrateurs de son désir de se retirer de ses fonctions.

**24-02.17      LEVÉE DE LA RENCONTRE**

---

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 20 h.

---

Le président  
(M. Raymond Lacroix)

---

La secrétaire générale  
(Mme Vicky Boucher)

---

La secrétaire d'assemblée  
(Mme Myriam Michaud)